

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 27 juillet 2023 fixant la rémunération du directeur du Théâtre national de l'Odéon

NOR : ECOB2300068S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre de la culture et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 68-905 du 21 octobre 1968 modifié portant statut du Théâtre national de l'Odéon, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 8 janvier 2021 portant nomination de M. Stéphane Braunschweig en qualité de directeur du Théâtre national de l'Odéon à compter du 15 janvier 2021 ;

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération de M. Stéphane Braunschweig, directeur du Théâtre national de l'Odéon, est majorée d'un complément personnel au titre de la période allant du 15 janvier 2021 au 31 décembre 2022 d'un montant total de 9 000 € bruts.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2023, la rémunération annuelle brute de M. Stéphane Braunschweig, directeur du Théâtre national de l'Odéon, est fixée dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 95 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 23 750 € en année pleine.

Article 3

Le directeur du théâtre national de l'Odéon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 27 juillet 2023

Le ministre de l'économie,
des finances et de la
souveraineté industrielle et
numérique

La ministre
de la culture

Le ministre délégué auprès du
ministre de l'économie, des
finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé
des comptes publics

Bruno LE MAIRE

Rima ABDUL-MALAK

Thomas CAZENAVE